

REGLEMENT

La Ruée du Viaduc

Organisée par Le Sou Des Ecoles Publiques de St Symphorien de Lay

DIMANCHE 28 AVRIL 2024

à Saint Symphorien de Lay

1. PARTICIPATION

Le trail propose 4 parcours chronométrés et un parcours découverte non chronométré pour les enfants :

- Parcours de 11.8 km : ouvert à partir de la catégorie Juniors (année de naissance 2006 et avant),
- Parcours de 16.02 km : ouvert à partir de la catégorie Juniors (année de naissance 2006 et avant),
- Parcours de 24.7 km : ouvert à partir de la catégorie Espoirs (année de naissance 2004 et avant),
- Parcours de 30.1 km : ouvert à partir de la catégorie Espoirs (année de naissance 2004 et avant),
- 1 parcours découverte « enfants » de 800m

sous réserve du respect des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA applicables au 16 janvier 2024 et des dispositions du présent règlement.

2. INSCRIPTIONS

Courses chronométrées

Le nombre d'inscriptions sera limité à 400 coureurs.

Les coureurs veilleront à fournir un dossier complet :

1. En ligne sur le site de **Logicourse.fr jusqu'au 27 avril 2024 à 14 h.**
2. Par courrier à envoyer avant le 22 avril 2024 à Mme Carine Carvalho 101 lotissement Ayet 42 470 LAY (cachet de la poste faisant foi)

Les tarifs sont les suivants :

- 10 € pour le 11.8 km,
- 15 € pour le 16.02 km
- 20 € pour le 24.7 km.
- 25 € pour le 30.1 km

Inscriptions possibles le jour de la course jusqu'à 8 h 30 (2 € de plus pour chaque course).

Avertissements : Seuls les coureurs ayant produit un dossier d'inscription strictement conforme se verront remettre un dossard.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Courses non chronométrées – parcours découverte enfants

Le tarif pour le parcours découverte enfants est de 2 €.

Il est OBLIGATOIRE de présenter une autorisation parentale datée et signée du responsable légal (document sur papier libre) pour tout inscription.

Un casse-croûte sera offert à chaque enfant inscrit.

Ce parcours est ouvert aux enfants de 7-11 ans (nés en 2013 à 2017).

Il n'y aura pas de dossard sur ce parcours, ni de classement à l'arrivée. Les enfants seront sous la responsabilité des parents ou d'un adulte de la famille. Le but est de faire découvrir aux enfants le plaisir de la course à pied.

3. CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCES

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

L'attention des participants est attirée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.

4. DOSSARDS

Les dossards peuvent être retirés le matin de la course jusqu'à 30 min avant le départ de chaque course. Les dossards doivent obligatoirement être portés sur la poitrine pour être visibles des contrôleurs sur la totalité des parcours. Des pointages seront effectués sur les parcours.

5. ORGANISATION DE LA COURSE

a. HORAIRES : Départ à

8h30 pour le 30.1 km

9h00 pour le 24.7 km.

9h45 pour le 16.02 km

10h15 pour le 11.8 km

11h pour le parcours découverte enfants

b. PRESENTATION DES PARCOURS :

11.8 km avec D+328

16.02 km avec D+478

24.7 km avec D+588

30.1 km avec D+693

c. SECURITE, CIRCULATION.

Des signaleurs seront présents aux différentes intersections du parcours afin de garantir les traversées de routes. Le circuit ne sera pas totalement fermé à la circulation. Les coureurs devront respecter le code de la route et s'imposer les mesures de sécurité élémentaires selon les conditions de courses (météo, circulation).

d. DEPART-ARRIVEE : Complexe de la Gare.

Les coureurs devront être dans la zone 10 minutes avant le départ.

e. RAVITAILLEMENTS

à mi-course et à l'arrivée pour l'ensemble des parcours.

Les coureurs doivent être en autonomie entre les ravitaillements proposés.

f. SANITAIRES

À disposition dans la Salle des fêtes. Possibilité de douches dans la salle de basket de St Symphorien de Lay (accolée à la salle des fêtes).

g. ESPACE MEDICAL

Un poste de secours sera prévu dans la zone d'arrivée avec la présence d'un médecin.

h. ASSURANCE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es). Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité civile souscrite auprès de APAC Assurances (n° 042289002).

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance, Individuelle Accident, liée à leur licence.

Chaque participant non licencié est invité à s'assurer personnellement.

i. CHRONOMETRAGE – CLASSEMENT

Le chronométrage est effectué par Logicourse.

Les classements seront affichés au fur et à mesure de leur édition et de leur validation sur un panneau situé proche de l'arrivée.

j. RECOMPENSES

Un lot sera remis aux trois premiers scratch (homme & femme) du classement pour chaque course.

k. Animaux

Les chiens ou autres animaux domestiques même tenus en laisse ne sont pas admis sur le parcours.

6. DROIT A L'IMAGE

La participation à La Ruée du Viaduc vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos prises par les organisateurs au cours de la manifestation du 23 avril 2023.

7. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Chaque organisateur, société de Chronométrie, s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés, qui lui est applicable. Tout particulièrement et sans que ce soit limitatif, chaque organisateur s'engage à informer les participants à sa compétition que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA. Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme. L'organisateur s'engage également à informer les personnes concernées de leur droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

8. PERTE OU VOL

En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus responsables.

9. MODIFICATION ET ANNULATION

L'organisation se réserve le droit, en cas d'évènement climatique ou toute autre circonstance, notamment sanitaire, mettant en danger la sécurité des coureurs, de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.